



Commune d'Andouillé-Neuville

Avis d'ouverture d'enquête publique

DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC COMMUNAL IMPASSE DE LA FONTAINE

Selon les dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de la Commune d'Andouillé-Neuville du 10 août 2023, le projet de déclassement de la partie Sud de l'Impasse de La Fontaine

Sera soumis à enquête publique durant seize jours, soit du lundi 11 septembre 2023, 8h30 au mardi 26 septembre 2023 12h30 inclus.

Madame Christiane PRIOUL dûment agréée, assurera les fonctions de Commissaire-Enquêtrice.

En application des articles L141-3 et R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière, les pièces du dossier sont déposées du lundi 11 septembre 2023, 8h30 au mardi 26 septembre 2023, 12h30 inclus :

- à la mairie de Andouillé-Neuville, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse les consulter.

Les éventuelles observations peuvent être consignées :

- sur le registre en version papier tenu à la disposition du public à la mairie,

- elles peuvent également être adressées par écrit avant le 26 septembre 2023, 12h30, dernier délai, à Mme la Commissaire-Enquêtrice à l'adresse suivante :
Mme la Commissaire-Enquêtrice - Mairie, 1 Place des Croisettes - 35250 Andouillé-Neuville, avec indication de la mention « enquête publique de déclassement », qui les annexera au registre d'enquête.

Une permanence sera assurée par Madame la Commissaire Enquêtrice à la mairie de Andouillé-Neuville afin de recevoir le public, le mardi 26 septembre 2023 de 09h30 à 12h30.